

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 24 au dimanche 30 août 2020



POLICE
RIVIERA

288 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

96 interventions



SDIS
RIVIERA

12 interventions

Interventions diverses

Les aspects à caractère judiciaire ne sont pas développés dans l'hebdo.



Blonay



29.08.2020 18h40 – sauvetage d'animal par les pompiers

Il est fait appel aux pompiers pour intervenir dans les vignes au Chemin de la Tavallaz. Un oiseau s'est retrouvé prisonnier des filets de vigne. Une équipe se rend sur place et libère l'animal avec précaution.



Corseaux



26.08.2020 – 1856 : accident de la circulation avec blessé

Un conducteur de trottinette électrique perd la maîtrise de son engin au sentier de la Crottaz à Corseaux. Lors de la descente, la trottinette percute la rambarde délimitant la fin du sentier. Il bascule par-dessus la barrière et chute d'une hauteur de 5 mètres sur la plage de la Crottaz. Une ambulance est sollicitée pour le conduire à l'hôpital et un rapport d'accident est établi par Police Riviera.



29.08.2020 – 0729 : véhicule non-immatriculé

En cours de patrouille motorisée sur la route de Lavaux, les agents remarquent un véhicule qui circule sans plaque d'immatriculation à l'arrière. Après avoir emprunté la route de la Crottaz en sens interdit, l'automobiliste est intercepté. Lors du contrôle, le conducteur présente une attestation de perte de plaque d'immatriculation émise depuis le 18 avril 2020. Après vérification auprès du service compétent, il s'avère que les plaques d'immatriculation avaient été déposées et que le véhicule n'est plus autorisé à circuler. La voiture est stationnée sur la place de parking privée et un sabot installé. L'intéressé est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure.



Corsier-sur-Vevey



29.08.2020 – 2344 : trouble de la tranquillité publique / nuisance

Police Riviera est sollicitée suite à des plaintes pour des nuisances sonores à proximité de la maison de commune de Corsier. Il s'est avéré que les bruits émanaient d'une fête d'anniversaire qui se déroulait sous la maison de commune dans la salle prévue à cet effet. Les policiers se voient contraints de mettre prématurément fin à la fête d'anniversaire et dénoncent des fêtes tardives qui se trouvent dans le parc Chaplin aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Montreux



Pollution sonore

En cours de patrouille pédestre, les policiers interceptent un automobiliste qui fait vrombir le moteur de sa voiture sur l'avenue Claude-Nobs. Il est dénoncé aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Au cours d'une patrouille motorisée, les policiers remarquent un automobiliste qui accélère fortement lors du démarrage sur la rue du Lac à Clarens en occasionnant de la pollution sonore inutile. Les contrôles révèlent que le conducteur est un touriste de passage. Une garantie d'amende est alors encaissée et une quittance remise au conducteur.



Vevey



Pollution sonore

En cours de patrouille motorisée en date du mardi 25 août à 18h25, les policiers remarquent un conducteur qui a eu le pied lourd sur la pédale des gaz en passant sur la place de la Gare, occasionnant de la pollution sonore. Il est intercepté quelques mètres plus loin pour être dénoncé à l'autorité compétente pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Quelques minutes plus tard, les policiers interceptent un autre automobiliste qui accélère fortement en sortant du giratoire de la Gare. Il est interpellé et dénoncé à l'autorité compétente pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.



28.08.2020 1138 – une bague dangereuse

Les équipes d'un établissement de soins font appel aux pompiers car ils ne parviennent pas à retirer la bague d'un patient qui s'est cassé un doigt. Une équipe de pompiers se rend sur place et effectue la procédure classique dans ce genre de situation. En protégeant le doigt et la main du patient avec une pièce métallique, ils parviennent à découper la bague coincée. Durant toute l'opération, les pièces utilisées étaient refroidies avec de l'eau pour éviter toute brûlure au patient.

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
24.08.20	Chernex, Rue des Deux Fontaines	30 km/h	37 km/h	*	12	*
25.08.20	Blonay, Rte de Châtel-St-Denis/Chemin des Chevalleyres	50 km/h	69 km/h	276	20	7.246 %
26.08.20	Chardonne, Rte du Vignoble	50 km/h	68 km/h	455	9	1.978 %
27.08.20	La Tour-de-Peilz, Chemin de Béranges	30 km/h	43 km/h	*	23	*
31.08.20	Vevey, Rue de Fribourg	30 km/h	49 km/h	*	26	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Jongny, (6) Rte de Châtel-St-Denis (hauteur adm. communale)	50 km/h	23993	1	40	0.170 %
Clarens, (4) Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	34432	9	48	0.165 %